

Comité du Rhône de Pétanque
66, rue Challemel Lacour
69007 Lyon

Madame, Monsieur le Président.

Vous trouverez ci-joint le règlement du SUPER PROVENCAL 2012 ainsi que le calendrier des concours menant à la finale du 21 OCTOBRE 2012.

Le Comité du Rhône a contacté le traiteur qui nous a servi pour l'Assemblée Générale afin que ce dernier puisse nous proposer différents menus qu'il nous livrera le jour des concours du Super Provençal. Nous les avons négociés au prix de 10 euros pièce. Il ne vous restera plus qu'à les servir au prix de **12 euros**, les boissons étant vendues par vos soins ainsi que les cafés

Vous traiterez directement avec lui pour le choix du menu, pour la livraison en container, pour la reprise du matériel et évidemment pour le règlement.

Nous vous demandons de procéder de cette façon qui a été adoptée par la Commission du Jeu Provençal renforcée par les représentants des sociétés qui étaient présents lors de la réunion du 19 décembre 2011 à laquelle vous étiez conviés ; la liste des menus est jointe à la présente.

Nous vous demandons aussi de faire la propagande du jeu provençal auprès de vos sociétaires en les informant des dates des différents concours.

Comptant sur votre compréhension et votre dévouement, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations sportives.

Le Président de la Commission
De Jeu Provençal

Manuel BIECO.